



INSTRUCTIONS DE COURSE LASER

Championnat de Bretagne Solitaire

Le 29 avril 2018 – PLERIN

Centre nautique de Plérin – 5A

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies **dans les règles de course à la voile.**
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliqueront.
- 1.3. Le règlement sportif de la Ligue de Bretagne de Voile.
- 1.4. Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables s'appliqueront.
- 1.5. En cas de conflit entre l'Avis de Course et les Instructions de Course, les Instructions de Course prévaudront. Ceci modifie la règle 63.7.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé devant le Centre Nautique.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20H00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1. Les signaux faits à terre seront envoyés sur les mats du Centre Nautique situés devant le club.
Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, Le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amené des pavillons (ceci modifie signaux de course).
- 4.2. Les pavillons Aperçu sur H accompagnés du pavillon correspondant aux groupes envoyés à terre signifie que la course est retardée et que les concurrents doivent rester à terre.
Le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amené des pavillons (ceci modifie signaux de course).

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1. Dates des courses :

Date	Premier signal d'avertissement	Programme	Marée
Dimanche 29 avril	11h30	Courses à suivre	PM 0737 BM 1419 COEF 95

- 5.2. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de la ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe seront :

<i>Catégorie</i>	<i>Pavillon</i>
4.7	Jaune avec le sigle laser rouge
Radial	Vert avec le sigle laser rouge
Standard	Blanc avec le sigle laser rouge

7. ZONES DE COURSE

L'annexe 1 indique l'emplacement de la zone de course.

8. LES PARCOURS

- 8.1. Les schémas dans l'annexe 2 montrent le parcours, incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 8.2. Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau du comité de course affichera le cap compas approximatif du premier bord du parcours ainsi que le parcours à effectuer.

9. MARQUES

- 9.1. Les marques 1, 2 seront des bouées cylindriques jaunes, les marques 3 et 4 seront des bouées cylindriques orange et la marque 5 sera une bouée cylindrique blanche.
- 9.2. La marque d'arrivée sera une bouée cylindrique bleue.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

RAS

11. LE DEPART

- 11.1. Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ.
- 11.2. Les bateaux Comité Départ sont des marques. La ligne de départ sera entre des mâts arborant un pavillon orange sur les bateaux Comité Départ.
- 11.3. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle RCV A4.
- 11.4. Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux et se tenir à 50 mètres sous la ligne de départ. *[DP]*

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1. Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque de couleur rouge (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2. Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant la marque à bâbord et le bateau du comité de course à tribord. Ceci modifie la règle 28.1. Le changement de parcours sera signalé par un bateau de l'organisation avec le pavillon C.

13. L'ARRIVEE

- 13.1. La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et un pavillon bleu sur le bateau comité et une marque bleue.
- 13.2. Tous les concurrents ayant fini devront immédiatement retourner dans la zone pré départ située sous le vent de la ligne de départ.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1. La règle 44.1 s'appliquera.
- 14.2. L'annexe P s'appliquera.
- 14.3. Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

- 15.1. Les temps limites et les temps cible sont les suivants :

Catégorie	Temps Cible	Temps limite du premier pour finir	Temps limite après l'arrivée du 1 ^{er}
4.7	45 mn	90 mn	20 mn
Radial	45 mn	90 mn	20 mn
Standard	45mn	90 mn	20 mn

Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la règle 62.1(a).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du Jury, situé dans la grande salle. Les réclamations et les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite approprié.
- 16.2. Pour chaque flotte, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon lequel est le plus tardif.
- 16.3. Des avis seront affichés pas plus tard que 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont en parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé sur l'esplanade du Centre Nautique, et commenceront au temps affiché.
- Instructions immédiates : Avec accord de toutes les parties, l'instruction d'une réclamation pourra avoir lieu sans attendre l'heure limite de dépôt des réclamations et d'affichage des réclamations, dès lors qu'elles estimeront que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies.
- 16.4. Les avis des réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).
- 16.5. Une liste de bateaux qui, selon l'instruction 14.2, ont été pénalisés pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée.
- 16.6. Les infractions aux instructions 11.5, 18, 21, 23, 24, 25, 26 et 27 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a).
- 16.7. Le dernier jour de la phase qualificative ou de la régates, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
 - pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

16.8. Le dernier jour programmé des courses une demande de réparation basée sur une décision du jury ou de l'affichage des résultats devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après l'affichage. Ceci modifie la règle 62.2.

17. CLASSEMENT

17.1. Une course doit être validée pour valider la compétition.

17.2. Nombres de courses retirées :

17.2.1. Si moins de 3 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

17.2.2. Si 3 à 10 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

18. REGLES DE SECURITE

18.1. Contrôle à la sortie en mer et au retour à terre : Emargement. *[DP]*

18.2. Chaque concurrent devra signer la liste d'emargement dans la zone qui lui est réservée, avant d'aller sur l'eau et après chaque retour à terre.

18.3. L'inscription fera office d'emargement départ.

18.4. La signature de retour après la dernière course du jour devra être apposée au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations.

La signature de retour après un retour à terre décidé par le comité de course devra être apposée au plus tard 60 minutes après cette décision. Ces délais pourront, si nécessaire être prolongés par le Comité de Courses ou le Jury.

18.5. Un concurrent qui n'a pas émargé au départ d'une course recevra, sans instruction (modification de la RCV 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la première course de la flotte concernée.

18.6. Un concurrent qui n'a pas émargé au retour d'une course recevra, sans instruction (modification de la RCV 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la dernière course de la flotte concernée.

18.7. Ces pénalités peuvent se cumuler (modification de la RCV 63.1) et sont calculées selon les modalités de la RCV 44.3©

18.8. Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

19. REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT *[DP]*

19.1. Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'autorisation du comité de course ou du jury. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité de course ou au jury à la première occasion raisonnable.

20. PUBLICITE *[DP]*

L'autorité organisatrice pourra demander aux concurrents de porter une publicité de l'organisation.

21. BATEAUX OFFICIELS

21.1. L'identification des bateaux officiels sera :

21.1.1. Pavillon centre Nautique de Plérin

21.2. L'absence de bateaux pointeurs ou de pavillon ne peut donner lieu à demande de réparation.

22. BATEAUX ACCOMPAGNEURS *[DP]*

22.1. Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

22.2. L'identification des bateaux accompagnateurs sera précisée en annexes.

22.3. La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

22.4. Utilisation du pavillon Z pendant l'épreuve. Ceci modifie signaux de course et RCV 30.2.

22.4.1. Envoyé à terre au mât officiel ou sur le bateau Comité, le pavillon Z signifie :

Les directeurs d'équipes, les entraîneurs et autres accompagnateurs présents sur le site doivent se mettre à la disposition du Comité qui leur fixera une tâche.

22.4.2. Envoyé sur les bateaux du Comité de Course :

Les directeurs d'équipes, les entraîneurs et autres accompagnateurs présents sur le site doivent rentrer en contact VHF en utilisant le canal affecté à la surveillance de la course et se mettre à disposition du Comité qui leur fixera une tâche.

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux d'assistance ou officiels.

24. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

25. PRIX (à la discrétion du club organisateur)

Des prix seront distribués comme suit :

- Les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} des 3 classements (Standard, Radial et 4.7).
- 1^{ère} féminine pour les 4.7 et Radial

26. DECHARGE ET RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata

Président du Comité de Courses :

Sébastien ALLARD

Présidente du Jury :

Annick MARTIN

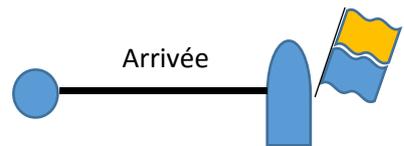
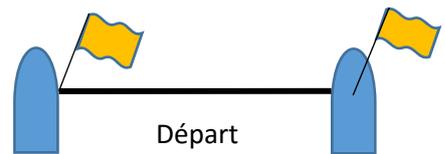
ZONE DE COURSE

Baie de St Brieuc, au Nord-Est de Tournemine



PARCOURS

Les marques de parcours sont à laisser à bâbord.



Parcours :

Parcours N°1 :

Départ – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – 5 – arrivée

Parcours N°2 :

Départ – 1 – 4 – 1 – 2 – 3 – 5 - arrivée

Parcours N°3 :

Départ – 1 – 2 – 3 – 5 - arrivée